

Service de contrôle de la CCT

Email : [admin@cpso-ge.ch](mailto:admin@cpso-ge.ch)

Tél. : +41 58 715 31 05

Réf :

## Questionnaire de fin d'année 2024

### Déclaration des salaires de votre personnel d'exploitation

---

Genève, le 17 décembre 2024

Madame, Monsieur,

La Commission paritaire du second-œuvre **est le centre d'encaissement de la contribution professionnelle et de la cotisation à la retraite anticipée (ci-après CPRA)**. Afin que nous puissions établir le décompte de l'année écoulée pour votre entreprise, nous vous adressons ci-joint les documents relatifs à la déclaration obligatoire des salaires de fin d'année 2024.

**Ce formulaire doit impérativement être retourné, complété et signé, d'ici au 31 janvier 2025 au plus tard, et ceci même en cas d'inactivité pour l'année 2024.**

Nous vous rappelons **les taux des cotisations en vigueur durant l'année 2024** : 2.2% pour la retraite anticipée (1.1% à charge du travailleur et 1.1% à charge de l'employeur) et 1.5% pour la contribution professionnelle (1% à charge du travailleur et 0.5% à charge de l'employeur).

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour la commission paritaire  
Lettre sans signature

Annexes : - Questionnaire de fin d'année 2024  
- Questionnaire(s) employé 2024  
- Annexe A / Annexe B  
- Circulaire Contrôle trimestriel systématique 2025  
- Circulaire d'information Rappel CCT-SOR  
- Rappels importants

## Questionnaire de fin d'année 2024

A retourner par e-mail à [admin@cpso-ge.ch](mailto:admin@cpso-ge.ch)

### Entreprise

Libellé	Données actuelles	Modifications
Nom		
Adresse / Case Postale		
NPA / Localité		
Téléphone		
E-mail		
Secteur d'activité <sup>1)</sup>		

### Personne de contact

Libellé	Données actuelles	Modifications
Titre		
Nom		
Prénom		
Téléphone		
E-mail		

### Coordonnées bancaires

Libellé	Données actuelles	Modifications
Titulaire du compte		
Adresse / Case Postale		
NPA / Localité		
Banque		
IBAN		

**Si vous cotisez pour la CPRA auprès de la CPSO, merci d'indiquer la masse salariale correspondant à chacun de vos travailleurs, au moyen du formulaire « Questionnaire employé 2024 » ci-joint.**

Nombre d'employés déclarés/de formulaires annexés :	employé(s)
---	------------

**Si vous ne cotisez pas pour la CPRA auprès de la CPSO, merci d'indiquer si :**

		Caisse/Association
Vous cotisez pour la CPRA auprès d'une caisse métier	<input type="checkbox"/>	Si oui, auprès de quelle Caisse ou Association ? :
Vous êtes indépendant sans ouvrier et/ou sans personnel d'exploitation dans le second-œuvre et/ou vous n'avez que du personnel administratif	<input type="checkbox"/>	

### Année 2025 - Estimation

Masse salariale* estimée pour l'année 2025, pour le personnel d'exploitation	CHF
--	-----

\* Salaire déterminant AVS (salaire mensuel, salaire horaire y compris les indemnités pour vacances et jours fériés, 13<sup>e</sup> salaire, indemnités et suppléments pour heures supplémentaires, travail excédentaire et heures déplacées ; attention : l'indemnité forfaitaire ne fait pas partie du salaire déterminant AVS)

**L'entreprise certifie que les informations figurants dans ce questionnaire et ses annexes sont exactes**

Date :	Signature (et timbre de l'entreprise) :
--------	---

1) Cf. annexe A

## Questionnaire employé 2024

**Tous les champs doivent impérativement être renseignés**

### Données personnelles de l'employé

Libellé	Données actuelles	Modification(s)
N° AVS		
Nom(s)		
Prénom(s)		
Date de naissance		
Sexe		
Nationalité		

### Données salariales de l'employé

Code profession <sup>1)</sup>	Début <sup>2)</sup>	Fin <sup>2)</sup>	Taux d'occupation (%)	Mode de rémunération		Salaire AVS effectif <sup>3)</sup>
				<input type="checkbox"/> Horaire	<input type="checkbox"/> Mensuel	
	/ / 24	/ / 24		<input type="checkbox"/> Horaire	<input type="checkbox"/> Mensuel	
	/ / 24	/ / 24		<input type="checkbox"/> Horaire	<input type="checkbox"/> Mensuel	
	/ / 24	/ / 24		<input type="checkbox"/> Horaire	<input type="checkbox"/> Mensuel	
	/ / 24	/ / 24		<input type="checkbox"/> Horaire	<input type="checkbox"/> Mensuel	
	/ / 24	/ / 24		<input type="checkbox"/> Horaire	<input type="checkbox"/> Mensuel	
	/ / 24	/ / 24		<input type="checkbox"/> Horaire	<input type="checkbox"/> Mensuel	
	/ / 24	/ / 24		<input type="checkbox"/> Horaire	<input type="checkbox"/> Mensuel	
	/ / 24	/ / 24		<input type="checkbox"/> Horaire	<input type="checkbox"/> Mensuel	
	/ / 24	/ / 24		<input type="checkbox"/> Horaire	<input type="checkbox"/> Mensuel	

1) Cf. annexe B

2) En cas d'interruption(s) de travail au sein de l'entreprise dans le courant de l'année, il est nécessaire de renseigner une nouvelle ligne pour chaque nouvelle période d'emploi.

3) Salaire déterminant AVS (salaire mensuel, salaire horaire y compris les indemnités pour vacances et jours fériés, 13<sup>e</sup> salaire, indemnités et suppléments pour heures supplémentaires, travail excédentaire et heures déplacées ; attention : l'indemnité forfaitaire ne fait pas partie du salaire déterminant AVS)

## Annexe A – Secteurs d'activité

Code	Description	Code	Description
0000	Autres	0703	Carrelage
0100	Réserve	0800	Plâtrerie et peinture
0200	Décoration d'intérieur	0900	Revêtement de sol
0300	Étanchéité – Couvertures	1000	Sanitaire
0400	Electricité	1100	Serrurerie
0500	Ferblanterie	1200	Vitrerie, techniverrerie
0600	Industrie du bois	1300	Chauffage, ventilation, climatisation
0700	Marbrerie, parqueterie	9000	Bailleurs de services

## Annexe B – Professions

Code	Description	Code	Description
0000	Aucun	0697	Ouvrier qualifié
0001	Aide-Monteur	0698	Personnel technique
0002	Apprenti	0699	Personnel administratif
0003	Contrôleur avec certificat fédéral	0701	Parqueteur
0004	Chef de chantier	0702	Parqueteur qualifié
0005	Chef monteur et monteur A	0703	Carreleur
0006	Étudiant	0796	Ouvrier non qualifié
0007	Femme de ménage	0797	Ouvrier qualifié
0008	Inconnu	0798	Personnel technique
0009	Manœuvre	0799	Personnel administratif
0010	Ouvrier spécialisé	0801	Peintre
0011	Personnel administratif	0802	Plâtrier
0012	Personnel technique	0803	Plâtrier-peintre
0201	Courtepointier	0896	Ouvrier non qualifié
0301	Couvreur	0897	Ouvrier qualifié
0401	Dessinateur-électricien	0898	Personnel technique
0402	Electricien de planning	0899	Personnel administratif
0403	Monteur-électricien	0901	Poseur de sol
0404	Monteur de ligne (sans CFC)	0996	Ouvrier non qualifié
0501	Couvreur	0997	Ouvrier qualifié
0502	Ferblantier	0998	Personnel technique
0503	Ferblantier-installateur sanitaire	0999	Personnel administratif
0598	Personnel technique	1001	Installateur sanitaire
0599	Personnel administratif	1002	Couvreur – étancheur
0601	Charpentier	1096	Ouvrier non qualifié
0602	Charpentier qualifié	1097	Ouvrier qualifié
0603	Charpentier spécialisé dans la taille	1098	Personnel technique
0604	Ebéniste	1099	Personnel administratif
0605	Ebéniste qualifié	1101	Serrurier
0606	Menuisier	1196	Ouvrier non qualifié
0607	Menuisier qualifié	1197	Ouvrier qualifié
0608	Storiste	1198	Personnel technique
0609	Contremaître	1199	Personnel administratif
0610	Maître menuisier	1201	Vitrier
0611	Gestionnaire en logistique	1296	Ouvrier non qualifié
0612	Peintre	1297	Ouvrier qualifié
0613	Polisseur	1298	Personnel technique
0614	Chauffeur	1299	Personnel administratif
0615	Livreur	1301	Installateur en chauffage
0616	Décorateur d'intérieur	1398	Personnel technique
0617	Aide charpentier	1399	Personnel administratif
0618	Aide ébéniste	9001	Secteur de la plâtrerie-peinture
0619	Aide menuisier	9002	Secteur du bois, menuiserie, charpenterie, ébénisterie
0620	Bûcheron	9003	Secteur des revêtements de sols, carrelage, parquet
0696	Ouvrier non qualifié	9004	Secteur de la technique de la construction